

**ENJEU – Association intercommunale de Rolle et environs
Conseil Intercommunal du 8 juin 2022**

**Rapport de la Commission Finances
Préavis no 07-2022**

**Demande de Crédit complémentaire pour le budget 2022
pour une ouverture supplémentaire de l'UAPE La Bande'Rolle**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Notre commission s'est réunie le lundi 23 mai à Rolle dans le bâtiment du Martinet F.

Notre commission au complet était composée de Mesdames Anne-Laure Berger et Anne Guisolan, Messieurs Gilles Favre, Rolf Keller, Christian Scaiola et Boris Wirrich.

Messieurs Philippe Straub, vice-président du Codir, François Delafoge, Loïc Haldimann, Raymond Dufour, membres du CoDir, Anya Stalla, coordinatrice de l'accueil familial de jour et Sylvie Mery, membre du Codir étaient présents à notre réunion pour présenter les préavis et répondre à toutes nos questions, et nous les en remercions.

Pour prendre position, nous avons examiné le préavis mentionné reçu le 17 mai 2022.

A l'avenir, nous espérons avoir un peu plus de temps pour pouvoir statuer dans de meilleures conditions.

Remarques

La demande de places en UAPE est grandissante et malheureusement actuellement des demandes ne peuvent pas être satisfaites et des enfants se trouvent sur liste d'attente.

Cette situation provoque un certain mécontentement des familles sans solution de garde.

La création de 30 places supplémentaires en Château de Rolle permettrait de détendre la situation et ceci dans des locaux déjà existants. Deux salles du Château de Rolle, actuellement dévolues à des salles de classe ne seront pas utilisées à la rentrée prochaine et pourraient être rapidement converties en UAPE.

Pour tout cela, l'engagement de personnel est assez conséquent, soit 135'728.- frs. en plus en 2022 et serait prolongé en 2023 en l'intégrant dans le budget futur. De même, des frais de location et d'aménagements des locaux sont à prévoir. Nous avons demandé au Codir qu'une estimation totale soit faite pour les budgets futurs en termes de masse salariale.

Une aide au démarrage sera demandée auprès de la FAJE ainsi qu'une aide financière auprès de l'OFAS comme dans toute ouverture de nouvelle structure ce qui pourra réduire le budget, sur un maximum de 3 ans. Le Codir va évaluer plus précisément ces montants.

La liste d'attente « Ouest » serait fortement réduite par cette mise en place. Le Codir nous indique qu'il sera possible de mettre en place cette structure dans les délais pour la rentrée et que l'ouverture de nouvelles places sera communiquée aux parents déjà début juin, si ce préavis est accepté.

Conclusion

Au vu de ce qui précède et des informations portées à notre connaissance, notre commission recommande d'accepter à l'unanimité, le préavis no 07-2022 tel que proposé.

Bursins, le 1^{er} juin 2022

Anne Guisolan, Présidente

Anne-Laure Berger

Gilles Favre

Rolf Keller

Christian Scaiola

Boris Wirrich